



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

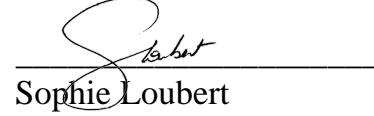
Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 8 juillet 2020, le projet de règlement no. 512-20 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du Milieu sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à la salle communautaire.

Le projet de règlement 512-20 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce septième jour de juillet deux-mille-vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 512-20)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h 00 et 10 h 00, le septième jour de juillet deux-mille-vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de juillet deux-mille-vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert